



FRANCE

Commission de la condition de la femme

- - -

53^{ème} session
(New-York, 2-13 mars 2009)

Débat général

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi de m'exprimer, au nom du Gouvernement français, devant la Commission de la condition de la femme.

Je remercie la Commission pour tout ce qu'elle a accompli ces dernières années et je vous félicite pour la façon dont vous conduisez nos débats, de même que je félicite les autres membres du bureau.

Je tiens aussi à remercier la division de la promotion de la femme, pour le travail considérable qui a été accompli en vue de promouvoir, au sein des Nations Unies, l'égalité entre les femmes et les hommes.

Je souscris enfin à la déclaration faite par la République tchèque au nom de l'Union européenne (UE).

Monsieur le Président,

Cette année, la Commission se penche sur un sujet crucial pour parvenir à une réelle égalité entre les femmes et les hommes, celui du partage des responsabilités, y compris pour ce qui concerne les soins à dispenser aux victimes du VIH/SIDA.

Vous savez combien la lutte contre cette pandémie est au cœur des priorités de la France. Nous consacrons chaque année 360 millions d'euros à la lutte contre le SIDA, versés pour l'essentiel dans un cadre multilatéral. La France est le second contributeur au Fonds Mondial et le premier à UNITAID au niveau mondial. Ces deux initiatives ont contribué de façon décisive à l'augmentation exponentielle du nombre de personnes ayant accès aux traitements anti-rétroviraux, notamment en Afrique. Mais la lutte contre cette pandémie doit aller bien au delà de l'accès aux traitements et englober des politiques de prévention et de lutte contre les discriminations.

Ce dernier thème est au cœur des textes adoptés lors des Conférences du Caire et de Pékin, ainsi que de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La France est tout particulièrement attachée à ces textes fondamentaux, qu'elle s'efforce d'appliquer concrètement, afin de garantir l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines, ainsi que le libre exercice par les femmes de l'ensemble de leurs droits, y compris en matière de santé sexuelle et génésique.

La France, qui a proposé à ses partenaires lors de sa présidence de l'UE, l'adoption de lignes directrices sur les violences faites aux femmes et la lutte contre toutes les formes de discriminations à leur encontre, entend rester totalement mobilisée sur cette question.

Monsieur le Président,

Aujourd'hui encore, les femmes assurent l'essentiel des tâches domestiques et des soins aux membres de la famille. Nombreuses sont les femmes qui voient ces tâches au sein de leur famille considérablement alourdies par le VIH et le SIDA. Les jeunes filles et les adolescentes sont forcées de sacrifier leurs études pour pouvoir dispenser les soins au sein du foyer et voient leur chances d'avoir un travail décent s'amenuiser.

Un certain nombre d'initiatives peuvent être prises pour faire prendre conscience de l'impact du VIH et du SIDA et du poids disproportionné des soins supportés par les femmes et les filles, et pour inciter à traiter ce problème. Il s'agit entre autres de :

- mettre en exergue l'ampleur du travail non rémunéré effectué par les femmes en matière de soins, ainsi que ses implications, en présentant les coûts et leur impact socioéconomique pour leur famille et la société dans son ensemble.
- inviter les gouvernements, les décideurs nationaux et internationaux, les familles et les ménages à reconnaître la nécessité urgente de développer et d'élargir la protection sociale et l'appui aux dispensatrices de soins aux niveaux des familles et des ménages.

- plaider pour un changement dans la répartition des travaux domestiques au niveau des ménages, et pour un partage équitable de la responsabilité des soins.

Monsieur le Président,

Les politiques menées par la France s'attachent à favoriser la conciliation entre la vie familiale et professionnelle pour les hommes et pour les femmes, comme nous y invite la rapport du Secrétaire Général, avec notamment :

- des aides à la reprise d'activité après la naissance ou l'adoption d'un enfant ;
- un soutien financier accordé aux entreprises qui engagent des dépenses pour aider leurs salariés à concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles ;
- un « label Egalité », qui distingue les entreprises qui agissent concrètement pour assurer l'égalité entre leurs salariés masculins et féminins ;
- et le développement d'une large palette de modes de garde des enfants.

Monsieur le Président,

Je souhaite aborder en deuxième lieu la question de la participation des femmes à la prise de décision, singulièrement dans les situations de conflits ou post-conflits. La question des droits des femmes a en effet constitué l'un des axes principaux de la récente Présidence française de l'UE dans le domaine des droits de l'homme. Et ceci s'est notamment traduit par le lancement et l'adoption, sous l'impulsion notamment de notre Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et aux droits de l'homme, Mme Rama Yade, de plusieurs initiatives directement liées à la mise en œuvre par l'Union européenne des résolutions 1325 et 1820.

A l'occasion de notre présidence de l'UE, nous avons également présenté, au titre du suivi du programme d'action de Pékin, un rapport, des indicateurs et un projet de conclusions, adoptés le 17 décembre 2008 par le Conseil de l'Union européenne, sur « les femmes et les conflits armés ».

Monsieur le Président,

Je voudrais enfin souligner la pertinence du thème d'actualité que vous avez retenu cette année : en effet, en période de crise financière et économique les femmes ne doivent en aucune manière servir de « variable d'ajustement ». Tout au contraire, il faut plus que jamais agir avec détermination pour que les femmes occupent toute leur place sur la marché du travail, pour leur offrir des emplois de qualité et leur permettre d'accéder à des niveaux supérieurs, à égalité avec les hommes aussi pour assurer l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes. Il s'agit à la fois d'un impératif de justice et d'une nécessité, si nous voulons trouver des solutions durables à la crise actuelle. De même, à l'heure où tous les talents, toutes les énergies doivent se rassembler pour imaginer des réponses aux défis immenses que nous pose cette crise, il convient de donner aux femmes toutes leurs chances d'accéder, à égalité avec les hommes, à tous les niveaux de la prise de décision, y compris aux plus hauts niveaux.

La France participera activement, comme chaque année, aux travaux de la Commission pour la condition de la femme et nous attendons avec un très vif intérêt les conclusions de vos travaux.

Je vous remercie.